

**Date d'affichage : 14/05/2025**

**COMMISSION JURIDIQUE  
REUNION DU 13/05/2025**

**Membres présents : MM C. FOURNIER, P. LEMAITRE et J. VARLET.**

**Membres excusés : F. PLAYE, D.HARY**

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Mail de CAL.BEAU MARAIS déclarant le forfait général de son équipe U 19 D 1 A. Amende 50 euros.

Mail de LONGUENESSE JS déclarant le forfait général de son équipe U 15 A 8 B. Amende 50 euros

**Plateau U 7 du 19/04/25 à NEUFCHATEL E**

Absence de BOUL.USCO et de ST MARTIN BG au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à BOUL.USCO et ST MARTIN BG.

**Plateau U 9 du 19/04/25 à CREQUY FRESSIN**

Absence de PAYS DE ST OMER US au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à PAYS DE ST OMER US.

**Plateau U 7 du 23/04/25 à ATTIN US**

Absence de LE TOUQUET AC au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à LE TOUQUET AC.

**Plateau U 9 du 23/04/25 à ARDRES RC**

Absence de LICQUES ES et PAYS DE ST OMER US au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à LICQUES ES et à PAYS DE ST OMER US.

**Journée du 12/04/2025 :**

FEMà8D1D -29872085 ST MARTIN TATINGHEM A – BONNINGUES LES ARDRES JS A. Match arrêté à la 45ème minute de jeu pour insuffisance de joueuses à BONNINGUES LES ARDRES JS A. Homologué : ST MARTIN TATINGHEM A 8– BONNINGUES LES ARDRES JS A 0 par pénalité. Amende 100€ à BONNINGUES LES ARDRES JS.

**Journées du 16/04/2025 au 20/04/2025 :**

SD3A -28634797 RINXENT USO B – HESDIN L'ABBE US A. Participation à la rencontre d'un joueur de HESDIN L'ABBE US A suspendu lors de la rencontre 28634797 du 09/03/2025, rencontre arrêtée par Mr l'arbitre suite à la grave blessure d'un joueur. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/05/25. Homologué : RINXENT USO B 3 – HESDIN L'ABBE US A 0 par pénalité. Amende 100€ à HESDIN L'ABBE US.

SD6F -28638432 EQUIHEN PLAGES US C – BOULOGNE S/MER ESL C. Réserves de BOULOGNE S/MER ESL C sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de EQUIHEN PLAGES US C, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 06/04/2025 en championnat D4E DANNES US A - EQUIHEN PLAGES US B, les joueurs MERLIN Geoffrey LN1956816931, TINTILLIER Loic LN1926848202, CULEMBOURG Jonathan LN1976825738, PREVOT Christopher LN2544438912 et GRINCOURT Jérôme LN1931085137 sont dans ce cas. Homologué : EQUIHEN PLAGES US C 0 – BOULOGNE S/MER ESL C 3 par pénalité. Droits remboursés à BOULOGNE S/MER ESL. Amende 30€ à EQUIHEN PLAGES US.

SD7A -28681665 ST LEONARD ES D – SANGATTE FC C. Réserves de ST LEONARD ES D sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de SANGATTE FC C, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : ST LEONARD ES D 2 – SANGATTE FC C 1. Amende 30€ à ST LEONARD ES.

SD7E -28638853 ALQUINES US C – BONNINGUES ARDRES JS B. Réserves de BONNINGUES ARDRES JS B sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de ALQUINES US C, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Non

confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : ALQUINES US C 0 – BONNINGUES ARDRES JS B 8. Amende 30€ à BONNINGUES ARDRES JS.

FEMà8D1A -29871952 HARDINGHEN US A – COULOGNE ES A. 1<sup>er</sup> forfait de HARDINGHEN US A. Homologué : HARDINGHEN US A 0 – COULOGNE ES A 3 par forfait. Amende 15€ à HARDINGHEN US.

FEMà8D1B -29872008 NEUFCHATEL ECLAIR – HUBY ST LEU US A. 2<sup>ème</sup> Forfait (mail du club) de HUBY ST LEU US A. Homologué : NEUFCHATEL ECLAIR 3 – HUBY ST LEU US A 0 par forfait. Amende minorée 20€ à HUBY ST LEU US.

FEMà8D1B -29872552 BOURTHES US B – WAILLY FC A. 1<sup>er</sup> forfait de BOURTHES US B. Homologué : BOURTHES US B 0 – WAILLY FC A 3 par forfait. Amende minorée 10€ à BOURTHES US.

FEMà8D1C -29872579 EQUIHEN PLAGES US A – WAILLY FC B. 4<sup>ème</sup> Forfait de WAILLY FC B ce qui entraîne son forfait général. Homologué : EQUIHEN PLAGES US A 3 – WAILLY FC B 0 par forfait. Amende 45€ à WAILLY FC.

FEMà8D1C -29872121 NORTKERQUE AS A – FORT VERT FJEP A. 2<sup>ème</sup> Forfait de NORTKERQUE AS A. Homologué : NORTKERQUE AS A 0 – FORT VERT FJEP A 3 par forfait. Amende 25€ à NORTKERQUE AS 95.

U 19 D 2 A 28785802 LONGUENESSE MALA FOOT – GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE. 1<sup>er</sup> forfait de GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE. Homologué : LONGUENESSE MALA FOOT 3 - GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE 0 par forfait. Amende 12 euros à GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE.

U 17 D 2 A 28836677 BLENDECQUES LP – LICQUES ES. Dossier transmis à la commission de discipline.

U 17 D 2 A 28836786 ARDRES RC – BOULOGNE ESL. Réclamation de Boulogne ESL confirmée, appuyée, non recevable car mal libellée. Homologué : ARDRES RC 3 - BOUL.ESL 3. Droit non remboursé à BOUL.ESL.

U 17 D 2 B 28816190 CONCHIL AS – CAMIERS AL. 1<sup>er</sup> forfait de CAMIERS AL. Homologué : CONCHIL AS 3 - CAMIERS AL 0 par forfait. Amende 15 euros à CAMIERS AL.

U 16 D 2 A 28818571 THEROUANNE US– LUMBRES OL B. Réserves de THEROUANNE US sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de l'OL Lumbres. Motif : Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures suivantes ou précédentes. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la feuille de match des U 16 D 1 A du 29/03/25 LUMBRES OL – DESVRES JS B, trois joueurs sont dans ce cas. Homologué : THEROUANNE US 3 - LUMBRES OL B 0 par pénalité. Droit remboursé à THEROUANNE US. Amende 30 euros à LUMBRES OL

U 15 D 1 A 28818695 GR. CUCQ ST JOSSE – LONGUENESSE JS. Dossier transmis à la commission de discipline.

U 15 D 2 B 28841216 VERTON FC – ATTIN US. 3<sup>ème</sup> forfait de VERTON FC. Homologué : VERTON FC 0 - ATTIN US 3 par forfait. Amende 35 euros à VERTON FC.

U 15 D 3 A 28819011 CAMIERS AL – GR. CANCHE AUTHIE. 1<sup>er</sup> forfait de GR. CANCHE AUTHIE. Homologué : CAMIERS AL 3 - GR. CANCHE AUTHIE 0 par forfait. Amende 15 euros à CANCHE AUTHIE.

U 15 D 3 E 28819488 LONGUENESSE JS B – COYECQUES US. 1<sup>er</sup> forfait de COYECQUES US. Homologué : LONGUENESSE JS B 3 - COYECQUES US 0 par forfait. Amende 15 euros à COYECQUES US.

U 13 NORD D 2 B 29964304 RINXENT USO – CALAIS RC C. Dossier transmis à la commission de discipline.

U 13 NORD D 3 D 29964592 NORTKERQUE AS B – FRETHUN FC B. 1<sup>er</sup> forfait de FRETHUN FC B. Homologué : NORTKERQUE AS B 3 - FRETHUN FC B 0 par forfait. Amende 12 euros à FRETHUN FC.

U 13 NORD D 4 E 29964663 CAL RC F – HARDINGHEM US. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de CALAIS RC. Homologué : CALAIS RC F 0 - HARDINGHEM US 3 par pénalité. Amende 20 euros à CALAIS RC.

U 13 NORD D 4 E 29964665 MARAIS DE GUINES US – CAL.BEAU MARAIS C. 2<sup>ème</sup> forfait de CAL.BEAU MARAIS C.

Homologué : MARAIS DE GUINES US 3 - CAL.BEAU MARAIS C 0 par forfait. Amende 18 euros à CAL.BEAU MARAIS

U 13 EST D 3 B 29964932 MAMETZ ES – BLARINGHEM US. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de MAMETZ ES. Homologué : MAMETZ ES 0 - BLARINGHEM US 3 par pénalité. Amende 10 euros à MAMETZ ES.

U 13 OUEST D 2 B 29965626 ST LEONARD ES – ST MARTIN BG. 1er forfait de ST MARTIN BG. Homologué : ST LEONARD ES 3 - ST MARTIN BG 0 par forfait. Amende minorée 6 euros à ST MARTIN BG.

U 13 SUD D 3 B 29965394 VERCHOCQ US – RANG DU FLIERS. 2ème forfait de RANG DU FLIERS. Homologué : VERCHOCQ US 3 - RANG DU FLIERS 0 par forfait. Amende minorée 9 euros à RANG DU FLIERS.

U 13 SUD D 4 D 29965507 ETAPLES AS B – BEZINGHEM AS B. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de ETAPLES AS. Homologué : ETAPLES AS B 0 - BEZINGHEM AS 3 par pénalité. Amende 10 euros à ETAPLES AS.

U 13 SUD D 4 D 29965508 CANCHE TERNOISE B – LE TOUQUET AC B. 2ème forfait de LE TOUQUET AC B. Homologué : CANCHE TERNOISE B 3 - LE TOUQUET AC B 0 par forfait. Amende minorée 9 euros à LE TOUQUET AC.

U 12 OUEST D 2 A 29967270 ETAPLES AS C MONTREUIL US B. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de ETAPLES AS. Homologué : ETAPLES AS C 0 - MONTREUIL US B 3 par pénalité. Amende 10 euros à ETAPLES AS.

U 11 OUEST D 2 C 29972462 WIMILLE CO – RINXENT USO B. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de WIMILLE CO. Homologué : WIMILLE CO 0 - RINXENT USO B 3 par pénalité. Amende 20 euros à WIMILLE CO.

U 11 OUEST D 3D 29972516 OSTROHOVE RC – DESVRES JS C. 1er forfait de OSTROHOVE RC. Homologué : OSTROHOVE RC 0 - DESVRES JS C 3 par forfait. Amende minorée 6 euros à OSTROHOVE RC.

U 11 OUEST D 3 D 29972519 BOULOGNE CONTI – ELINGHEN FERQUES. 1er forfait de ELINGHEN FERQUES. Homologué : BOULOGNE CONTI 3 - ELINGHEN FERQUES 0 par forfait. Amende minorée 6 euros à ELINGHEN FERQUES.

U 11 SUD D 3 C 29972092 CAMIERS AL – Ajfd7 Vallées. 2ème forfait de Ajfd 7 Vallées. Homologué : CAMIERS AL 3 - Ajfd 7 Vallées 0 par forfait. Amende 18 euros à Ajfd 7 Vallées.

#### **Journées du 23 au 27/04/2025 :**

SD1A -28633079 COQUELLES SC B – RINXENT USO A. Réserves de RINXENT USO A sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de COQUELLES SC B susceptible d'avoir participé à plus de 10 matchs avec l'équipe hiérarchiquement supérieure, étant dans les 5 derniers matchs de championnat. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : COQUELLES SC B 1 – RINXENT USO A 3. Amende 30€ à RINXENT.

SD1A -28633081 OUTREAU AS B – RECQUES SUR HEM FC A. Réserves de Recques sur Hem sur le fait d'avoir une tablette opérationnelle pour l'utilisation de la FMI. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification auprès du responsable informatique et lecture des pièces au dossier. La commission décide de donner match perdu à Outreau AS B pour non utilisation de la FMI. Homologué : OUTREAU AS B 0 – RECQUES SUR HEM FC A 3 par pénalité. Amende de 80€ à OUTREAU AS. Droits remboursés à RECQUES SUR HEM FC.

SD1C -28646458 Homologué : SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM A 0 – PAYS DE LA LYS A 3.

SD3A -28633881 COULOGNE ES C – FRETUN FC A. Participation à la rencontre d'un joueur de COULOGNE ES C suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/05/25. Homologué : COULOGNE ES C 0 – FRETUN FC A 3 par pénalité. Amende 100€ à COULOGNE ES.

SD4B -28645560 LES ATTAQUES FC A – GUINES ES B. 1<sup>er</sup> forfait de GUINES ES B. Homologué : LES ATTAQUES FC A 3 – GUINES ES B 0 par forfait. Amende 25€ à GUINES ES.

SD4E -28645692 EQUIHEN PLAGE US B – WIMEREUX AS C. Match arrêté à la 45ème minute de jeu pour insuffisance de joueurs à WIMEREUX AS C. Homologué : EQUIHEN PLAGE US B 6 – WIMEREUX AS C 0 par pénalité. Amende 100€ à WIMEREUX AS.

SD5A -28635599 FILLIEVRES AS A – RANG DU FLIERS AS B. 1<sup>er</sup> forfait de RANG DU FLIERS AS B. Homologué : FILLIEVRES AS A 3 – RANG DU FLIERS AS B 0 par forfait. Amende 25€ à RANG DU FLIERS AS.

SD6D -28638260 SENLECQUES FC B – THEROUANNE US B. 1<sup>er</sup> forfait de SENLECQUES FC B. Homologué : SENLECQUES FC B 0 – THEROUANNE US B 3 par forfait. Amende minorée 12€ à SENLECQUES FC.

SD6E -28713470 HUCQUELIERS SSFR A – BOISJEAN AS A. Réclamation d'après-match de l'équipe de BOISJEAN AS A sur la participation de l'ensemble des joueurs d'HUCQUELIERS SSFR A frappés d'un cachet « mutation » figurant sur la FMI. Confirmées, appuyées, recevables. Après étude des pièces au dossier (PV du statut de l'arbitrage du 25/06/2024, le club de HUCQUELIERS étant en 3<sup>ème</sup> saison d'infraction, le nombre de mutés étant diminué de Six unités Article 47.1 b des RG) le joueur CRETON Léo LN2546736742 est dans ce cas. Homologué : HUCQUELIERS SSFR A 0 – BOISJEAN AS A 3 par pénalité. Droits remboursés à BOISJEAN AS. Amende 30€ à HUCQUELIERS SSFR.

SD6F -28638442 RINXENT USO C – LA CAPELLE FC B. Participation à la rencontre d'un joueur de RINXENT USO C suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/05/25. Homologué : RINXENT USO C 0 – LA CAPELLE FC B 3 par pénalité. Amende 100€ à RINXENT USO.

SD7E -28638893 BONNINGUES ARDRES JS B – ALQUINES US C. 2<sup>ème</sup> Forfait de ALQUINES US C. Homologué : BONNINGUES ARDRES JS B 3 – ALQUINES US C 0 par forfait. Amende 35€ à ALQUINES US.

SD7G -28639074 BEURAINVILLE AS C – MERLIMONT FC C. 3<sup>ème</sup> Forfait de MERLIMONT FC C, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : BEURAINVILLE AS C 3 – MERLIMONT FC C 0 par forfait. Amende 50€ à MERLIMONT FC.

SD7H -28639161 CONTEVILLE ACVV B – LE PORTEL AP C. Réserves de LE PORTEL AP C sur la qualification et/ ou la participation du joueur BAYET Arthur LN2546987131 du club de CONTEVILLE ACVV B pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : CONTEVILLE ACVV B 2 – LE PORTEL AP C 3. Amende 30€ à LE PORTEL AP.

SD7H -28639163 HARDINGHEN US B – WIERRE-EFFROY US B. 3<sup>ème</sup> Forfait (mail du club) de WIERRE-EFFROY US B, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : HARDINGHEN US B 3 – WIERRE-EFFROY US B 0 par forfait. Amende minorée 40€ à WIERRE-EFFROY US.

SD7H -28639165 LE PORTEL AS B – BOULOGNE S/MER CONTI C. 1<sup>er</sup> forfait de LE PORTEL AS B. Homologué : LE PORTEL AS B 0 – BOULOGNE S/MER CONTI C 3 par forfait. Amende minorée 12€ à LE PORTEL AS.

U 17 D 1 A 28789027 LUMBRES O B – HESDIN O. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de LUMBRES O suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/05/25. Homologué : LUMBRES OL B 0 - HESDIN OL 3 par pénalité. Amende 100 euros à LUMBRES OL.

U 17 D 2 B 28816256 Homologué : ATTIN US 1 LONGFOSSE FLC 2

U 17 D 3 A 28836931 ARDRES RC B – GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE B. 3<sup>ème</sup> forfait de GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE B. Homologué : ARDRES RC B 3 - GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE B 0 par forfait. Amende 35 euros à GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE

U 15 D 1 A 28818705 MONTREUIL US – CALAIS RC. 1<sup>er</sup> forfait de CALAIS RC. Homologué : MONTREUIL US 3 - CALAIS RC 0 par forfait. Amende 15 euros à CALAIS RC.

U 15 D 1 A 28818707 ARQUES ES – NEUFCHATEL E. Non présentation de la tablette par le club de ARQUES ES. Homologué : ARQUES ES 0 – NEUFCHATEL E 3 par pénalité. Amende 80 euros à ARQUES ES.

U 15 D 2 A 28818838 PAYS DE ST OMER US C – ARQUES ES B. Non présentation de la tablette, aucune récupération du match ni aucun chargement des données, par le club de PAYS DE ST OMER US. Homologué : PAYS DE ST OMER US C 0 - ARQUES ES B 3 par pénalité. Amende 80 euros à PAYS DE ST OMER US.

U 15 D 3 A 28819073 Homologué : BOURTHES US 4 CANCHE TERNOISE JS 3

U 15 A 8 A 28819622 GUINES ES – MARQUISE US B. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de GUINES ES suspendu. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/05/25. Homologué : GUINES ES 0 - MARQUISE US B 3 par pénalité. Amende 100 euros à GUINES ES

U 13 NORD D 4 E 29964702 CAMP.GUINES – CALAIS RC F. 2ème forfait de CAMP.GUINES. Homologué : CAMP.GUINES 0 - CALAIS RC F 3 par forfait. Amende minorée 9 euros à CAMP.GUINES.

U 13 NORD D 4 F 29964758 CALAIS CATENA – GUINES ES. 1er forfait de CALAIS CATENA. Homologué : CALAIS CATENA 0 - GUINES ES 3 par forfait. Amende 12 euros à CALAIS CATENA.

U 13 EST D 2 A 30015739 PAYS DE ST OMER US D – CALAIS RC D. Inscription sur la feuille de match de deux non licenciés pour le club de PAYS DE ST OMER US D. Homologué : PAYS DE ST OMER US D 0 - CALAIS RC D 3 par pénalité. Amende 450 euros à PAYS DE ST OMER US.

U 13 OUEST D 2 B 29965662 LE PORTEL ST B – WIMILLE CO. Inscription sur la feuille de match d'un non licencié pour le club de LE PORTEL ST B. Homologué : LE PORTEL ST B 0 - WIMILLE CO 3 par pénalité. Amende 450 euros à LE PORTEL ST.

U 13 OUEST D 3 C 30016839 BOURTHES US – RINXENT USO B. 1er forfait de RINXENT USO B. Homologué : BOURTHES US 3 - RINXENT USO B 0 par forfait. Amende minorée 6 euros à RINXENT USO.

U 13 OUEST D 4 E 29967195 VIEIL MOUTIER – BOUL.MUNICIPAUX. 1er forfait de BOUL.MUNICIPAUX. Homologué : VIEIL MOUTIER 3 - BOUL/MUNICIPAUX 0 par forfait. Amende 12 euros à BOUL.MUNICIPAUX.

U 13 SUD D 4 D 29965542 BEZINGHEM AS B – LE TOUQUET AC B. 4ème forfait de LE TOUQUET AC B ce qui entraîne son forfait général. Homologué : BEZINGHEM AS B 3 - LE TOUQUET AC B 0 par forfait. Amende 25 euros à LE TOUQUET AC.

FUTSAL U 18 A 29820508 CALAIS U. FUTSAL C – ARQUES FUTSAL C. 1er forfait de ARQUES FUTSAL C. Homologué : CALAIS U. FUTSAL C 3 - ARQUES FUTSAL C. 0 par forfait. Amende 15 euros à ARQUES FUTSAL C.

FUTSAL U 13 A 29906726 OYE PLAGE FUTSAL – OYE PLAGE ES. 2ème forfait de OYE PLAGE FUTSAL. Homologué : OYE PLAGE FUTSAL 0 - OYE PLAGE ES 3 par forfait. Amende minorée 20 euros à OYE PLAGE FUTSAL.

U 11 NORD D 3 E 30017281 COULOGNE ES B – GR. OPALE FOOT 2ème forfait de GR. OPALE FOOT. Homologué : COULOGNE ES B 3 - GR. OPALE FOOT 0 par forfait. Amende 18 euros à GR. OPALE FOOT

U 11 NORD D 3 E 30017282 VIEILLE EGLISE – LES ATTAQUES FC. 1er forfait de VIEILLE EGLISE. Homologué : VIEILLE EGLISE 0 - LES ATTAQUES 3 par forfait. Amende minorée 6 euros à VIEILLE EGLISE.

U 11 EST D 3 G 29971890 TOURNEHEM AS B – MAMETZ ES. 1er forfait de MAMETZ ES. Homologué : TOURNEHEM AS B 3 - MAMETZ ES 0 par forfait. Amende 12 euros à MAMETZ ES

U 11 SUD D 3 E 29972296 RANG DU FLIERS B – HESDIN C. 1er forfait de RANG DU FLIERS B. Homologué : RANG DU FLIERS B 0 - HESDIN O C 3 par forfait. Amende 12 euros à RANG DU FLIERS.

#### **Journées du 28/04 au 04/05/2025**

FUTSALD1A -28939076 THUNDERS FUTSAL CLUB A – CALAIS LJ BEAU MARAIS B. Participation à la rencontre d'un joueur de THUNDERS FUTSAL CLUB A suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/05/25. Mail de Thunders : lu et commenté. La commission rappelle que seul le club est responsable du calcul des matchs et avertissements incombant à leurs joueurs. Amende 100€ à Thunders.

Participation à la rencontre de 2 joueurs de Calais LJ Beau Marais suspendus. De ce fait, ces joueurs sont sanctionnés d'un match de suspension ferme à compter du 19/05/25. Amende 200€ à Calais LJ Beau Marais.

Homologué : THUNDERS FUTSAL CLUB A 0 – CALAIS LJ BEAU MARAIS B 0, perdu aux 2 équipes par pénalité.

SD1A -28633084 QUIESTEDE US A – OUTREAU ASF B. Réserves de QUIESTEDE US A sur la participation et/ou la qualification de l'ensemble de l'équipe de OUTREAU ASF B pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club ASF OUTREAU. Non

confirmées, ni appuyées, non recevables. Observations d'après-match de OUTREAU ASF B sur l'envahissement du terrain par des spectateurs sur le deuxième but de QUIESTEDE, ainsi que l'utilisation de fumigènes. Confirmées, appuyées, non recevables, car non fondées, le match ayant été à son terme. Homologué : QUIESTEDE US A 2 – OUTREAU ASF B 1. Amende 30€ à QUIESTEDE. Droit non remboursé à OUTREAU.

SD1C -28646465 WIMILLE CO A – ST MARTIN BOULOGNE O A. Rencontre arrêtée à la 78<sup>e</sup> mn par Mr l'arbitre. Dossier transmis à la commission de discipline pour suite à donner.

SD4E -28645698 WIMEREUX AS C – MERLIMONT FC B. 2ème Forfait de MERLIMONT FC B. Homologué : WIMEREUX AS C 3 – MERLIMONT FC B 0 par forfait. Amende 48€ à MERLIMONT FC.

SD6B -28647714 BREMES LES ARDRES RC B – GUEMPS FJEP A. Participation à la rencontre d'un joueur de BREMES LES ARDRES RC B suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/05/25. Homologué : BREMES LES ARDRES RC B 0 – GUEMPS FJEP A 5 par pénalité. Amende 100€ à BREMES LES ARDRES RC.

SD6E -28713473 HUMBERT US A – CONCHIL AS C. 1<sup>er</sup> forfait (mail du club) de CONCHIL AS C. Homologué : HUMBERT US A 3 – CONCHIL AS C 0 par forfait. Amende minorée 12€ à CONCHIL AS.

SD7A -28681670 ST LEONARD ES D – HESDIN L'ABBE US C. 2ème Forfait de HESDIN L'ABBE US C (mail du club). Homologué : ST LEONARD ES D 3 – HESDIN L'ABBE US C 0 par forfait. Amende minorée 25€ à HESDIN L'ABBE US.

SD7E -28638899 ALQUINES US C – WATTEN CS D. 3ème Forfait de ALQUINES US C, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : ALQUINES US C 0 – WATTEN CS D 3 par forfait. Amende 50€ à ALQUINES US.

SD7E -28712084 NIEURLET US A – SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM E. 2ème Forfait de SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM E. Homologué : NIEURLET US A 3 – SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM E 0 par forfait. Amende 35€ à SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM.

SD7G -28712197 VERCHOCQ US C – BEURAINVILLE ES C. Réserves de BEURAINVILLE ES C sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de VERCHOCQ US C, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Amende 30€ à BEURAINVILLE ES. Réserves de VERCHOCQ US C sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de BEURAINVILLE ES C, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, non recevables, les équipes A et B de BEURAINVILLE ES ayant joué le 04/05/2025. Homologué : VERCHOCQ US C 2 – BEURAINVILLE ES C 3. Droit non remboursé à VERCHOCQ US.

SENIORSà8A -29261128 ARDRES RC B – COULOMBY US B. Participation à la rencontre d'un joueur, également inscrit sur la FMI de la rencontre 28636351 COULOMBY US A – RENESCURE JS B ayant lieu le même jour à 10h30. Homologué : ARDRES RC B 10 – COULOMBY US B 0 par pénalité. Amende 100€ à COULOMBY.

FEMà8D1A -29871921 VIEILLE EGLISE CA A – WISSANT FC A. 1<sup>er</sup> forfait de WISSANT FC A. Homologué : VIEILLE EGLISE CA A 3 – WISSANT FC A 0 par forfait. Amende 15€ à WISSANT FC.

FEMà8D1B -29871978 MAMETZ ES A – HUBY ST LEU US A. 3ème Forfait de HUBY ST LEU US A. Homologué : MAMETZ ES A 3 – HUBY ST LEU US A 0 par forfait. Amende 35€ à HUBY ST LEU US.

FUTSALD2A -28939670 GUEMPS FUTSAL A – RINXENT USO A. 1<sup>er</sup> forfait (mail du club) de RINXENT USO A. Homologué : GUEMPS FUTSAL A 3 – RINXENT USO A 0 par forfait. Amende minorée 12€ à RINXENT USO.

FUTSALD2A -29468710 ENQUIN FUTSAL CLUB A – LONGUENESSE FUTSAL C A. Participation à la rencontre d'un joueur de LONGUENESSE FUTSAL C A suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/05/25. Réserve technique de LONGUENESSE FUTSAL C A sur le fait qu'un supporter d'ENQUIN FUTSAL CLUB A est sifflé la fin du match avant l'arrêt officiel de la fin de la rencontre. Non confirmée, ni appuyée, non recevable. Homologué : ENQUIN FUTSAL CLUB A 6 – LONGUENESSE FUTSAL C A 0 par pénalité. Amende 100€ à LONGUENESSE FUTSAL C A pour la participation du joueur suspendu, amende 30€ LONGUENESSE FUTSAL C A pour le dépôt de la réserve.

U 19 D 1 A 28836613 RECQUES S/HEM – DESVRES JS. 2ème forfait de DESVRES JS. Homologué : RECQUES S/HEM 3 - DESVRES JS 0 par forfait. Amende minorée 20 euros à DESVRES JS.

U 17 D 2 A 28836793 ST MARTIN TATINGHEM – ARDRES RC. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de ARDRES RC suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/05/25. Homologué : ST MARTIN TATINGHEM 3 - ARDRES RC 0 par pénalité. Amende 100 euros à ARDRES RC.

U 17 D 3 A 28836975 ALQUINES /BOISDINGHEM B – LANDRETUN LE NORD. Dossier mis en instruction par la commission de discipline.

U 15 D 2 B 28841219 OUTREAU AS – BERCK AS B. Réserves de OUTREAU AS. Non confirmées, non appuyées, non recevables. Homologué : OUTREAU AS 3 - BERCK AS B 5. Amende 30 euros à OUTREAU AS.

U 13 SUD D 2 A 29965352 HESDIN OL – LE TOUQUET AC. 3ème forfait de LE TOUQUET AC. Homologué : HESDIN OL 3 - LE TOUQUET AC 0 par forfait. Amende 24 euros à LE TOUQUET AC

FUTSAL U 18 A 29820513 ARQUES FUTSAL C.– WIMEREUX FUTSAL. 2ème forfait de ARQUES FUTSAL C. Homologué : ARQUES FUTSAL C 0 - WIMEREUX FUTSAL 3 par forfait. Amende 25 euros à ARQUES FUTSAL C.

FUTSAL U 18 A 29820512 CALAIS BEAU MARAIS FUTSAL B – CALAIS U. FUTSAL C. Match non joué suite à un arrêté de la ville de CALAIS. Match refixé le 21/05/25 à 20H30.

U 11 EST D 3 D 29968655 WARDRECQUES FC B – BOISDINGHEM ES. 1er forfait de BOISDINGHEM ES. Homologué : WARDRECQUES FC B 3 - BOISDINGHEM ES 0 par forfait. Match retour le 24/05/25 à WARDRECQUES FC. Amende minorée 6 euros à BOISDINGHEM ES

U 11 OUEST D 3 E 29972694 BOULOGNE CONTI B – BOULOGNE MUNICIPAUX. 1er forfait de BOUL.MUNICIPAUX. Homologué : BOUL.CONTI B 3 - BOUL.MUNICIPAUX 0 par forfait. Match retour le 24 /05/25 à BOUL.CONTI. Amende 12 euros à BOUL.MUNICIPAUX.

U 11 SUD D 3 C 29972130 ETAPLES AS D – CAMIERS AL. 1er forfait de ETAPLES AS D. Homologué : ETAPLES AS D 0 - CAMIERS AL 3 par forfait. Amende 12 euros à ETAPLES AS plus 50 euros dans les trois dernières journées de championnat.

U 11 SUD D 3 D 29972241 MERLIMONT FC – BERCK AS C. 1er forfait de BERCK AS C. Homologué : MERLIMONT FC 3 - BERCK AS C 0 par forfait. Match retour le 24/05/25 à MERLIMONT FC. Amende 12 euros à BERCK AS.

U 11 SUD D 3 D 29972242 LE TOUQUET AC B – BOURTHES US B. 2ème forfait de LE TOUQUET AC B. Homologué : LE TOUQUET AC B 0 - BOURTHES US B 3 par forfait. Amende 18 euros à le LE TOUQUET AC.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le Mercredi 21/05/2025 à 9H30.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire de séance : M. J.VARLET